

5 novembre 2014 – La Mission des Nations Unies en Afghanistan ([MANUA](#)) a salué mercredi l'adoption par le Parlement afghan d'une loi qui pénalise le recrutement d'enfants dans les rangs des forces de sécurité en affirmant que cela constitue une étape importante pour la protection des enfants dans ce pays.

« L'ONU salue la décision du Parlement d'adopter la loi qui pénalise le recrutement d'enfants-soldats au sein des forces de sécurité nationales », a déclaré le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, Jan Kubis, dans un communiqué de presse.

« J'attends que la chambre haute du Parlement confirme la loi et qu'elle soit ratifiée par le Président Ashraf Ghani, qui a déjà manifesté son engagement à assurer le respect des droits de l'homme, et en particulier ceux des enfants qui sont parmi les plus vulnérables et qui ont besoin d'une protection accrue », a-t-il ajouté.

La nouvelle loi s'inscrit dans le cadre des engagements pris en 2011 par le gouvernement afghan pour assurer que les enfants ne soient pas mobilisés dans les forces armées. Un plan d'action en 15 points avait été conclu entre le gouvernement afghan et l'ONU à cet effet.

La pénalisation du recrutement d'enfants est l'une des mesures prévues par le plan qui prévoit également un traitement approprié des enfants qui sont arrêtés ou détenus, conformément aux normes internationales de la justice pour mineurs.

Selon un récent rapport de l'ONU, au moins 100 garçons, certains âgés de seulement 8 ans, ont été recrutés au sein des forces armées en Afghanistan, dont les forces nationales, pour la seule année 2013. Depuis 1998, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ([UNICEF](#)) a aidé plus de 100.000 enfants-soldats démobilisés à retourner à l'école ou à suivre une formation professionnelle pour leur offrir une alternative au métier de soldat et des perspectives d'avenir.

« Le recrutement des enfants a été une préoccupation majeure en Afghanistan, et la pratique doit cesser immédiatement et complètement », a souligné la Directrice des droits de l'homme de la MANUA, Georgette Gagnon.

« Cette loi devrait permettre d'éviter que des enfants soient enrôlés dans les forces armées et elle constitue un renforcement de la protection des droits des enfants en Afghanistan. L'ONU exhorte l'ensemble des groupes armés à cesser de recruter des enfants, conformément au droit international », a-t-elle ajouté.

Source: [Centre d'actualités de l'ONU](#)